

## Délibération au Conseil municipal du lundi 14 décembre 2020

### Délibération relative au cadre de la politique culturelle pour Strasbourg.

#### Délibération numéro V-2020-1055

#### PRÉAMBULE

La politique culturelle de la ville de Strasbourg s'appuie sur les atouts historiques et les forces vives du territoire dans le domaine culturel : patrimoine matériel et immatériel, densité d'acteurs culturels historiques de premier plan, dynamisme de l'écosystème, qualité des formations, énergie et créativité des artistes et professionnels, confirmés ou en émergence.

Forte d'un budget annuel de 42 millions d'euros en fonctionnement (hors masse salariale), la politique culturelle telle qu'elle sera développée dans les années à venir ambitionne de faire de Strasbourg un laboratoire artistique à ciel ouvert, où grands opérateurs historiques et création émergente se nourrissent mutuellement pour inventer les formes et les récits de demain.

Convaincue que les arts et les cultures sont parties prenantes des trois priorités politiques qui guident l'action du mandat, la ville de Strasbourg construit sa politique culturelle autour des œuvres et des artistes, en soutenant activement la création et en réaffirmant la place centrale des créateur·trice·s. Elle contribue aux grands objectifs que sont la transition écologique du territoire, la recherche de plus grande justice sociale et de renouveau démocratique, dans tous les champs de son ressort.

Résolument tournée vers les artistes, la politique culturelle de la Ville veille à :

- Libérer les artistes de l'injonction productive et d'une certaine contingence administrative pour favoriser la liberté de création
- Favoriser des temps longs de création et de vie des œuvres sur le territoire
- Faire émerger de nouvelles pratiques et de nouveaux territoires de création
- Légitimer la place et le rôle de la pratique en amateur comme moteur et acteur de la vitalité de l'écosystème artistique strasbourgeois
- Mutualiser les moyens pour mettre les ressources de la collectivité au service de l'émergence et de la solidarité entre acteurs culturels

Activement mise en œuvre pour le public, la politique culturelle de la Ville veille à :

- Promouvoir et assurer sur l'ensemble du territoire le droit à la culture pour tou·te·s, jeunes ou moins jeunes, personnes en situation de handicap, de langue française ou non, quels que soient la situation économique ou le statut des habitant·e·s
- Favoriser l'interculturalité en affirmant que les arts et les pratiques artistiques sont un outil de dialogue entre les cultures
- Promouvoir le respect des droits humains, l'égalité de genre et l'égale représentation de toutes et tous dans leur diversité
- Lutter contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme
- Développer l'éducation artistique auprès de tous les enfants et jeunes du territoire
- Intégrer les habitant·e·s dans les temps forts de la vie culturelle en encourageant les formes participatives

La politique culturelle se conçoit en toute collaboration avec les communes de l'Eurométropole et dans le cadre d'un dialogue renouvelé et parfaitement coordonné avec l'Eurométropole.

Elle œuvre à la politique européenne et internationale de Strasbourg, et prête son concours à la diplomatie culturelle du territoire. Par ces orientations et principes, Strasbourg entend s'affirmer comme capitale européenne exemplaire au plan culturel, en France, en Europe et dans le monde, et porteuse d'un nouveau modèle de société.

Enfin, la ville de Strasbourg, dans une logique de solidarité, de soutien et de préservation de la diversité et créativité culturelles, s'engage aux côtés des professionnel·le·s et artistes mis à mal par la situation sanitaire. Elle active toutes les pistes de soutien, en lien avec l'Eurométropole, pour assurer la pérennité du secteur. Dans le même temps, elle se mobilise en faveur du maintien de la présence de la culture auprès des habitant·e·s, au moyen d'une offre et de services adaptés au contexte, dans une période de crise sanitaire, mais aussi économique, sociale et morale qui rappelle combien la culture est essentielle.

## **GRANDS AXES DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

La ville de Strasbourg souhaite structurer son action autour de quatre axes qui légitiment les arts et les cultures au cœur de l'action municipale, en adoptant une approche transversale pour chaque secteur :

- Politique en faveur du livre et de la lecture
- Politique en faveur des arts visuels, de l'image et du cinéma
- Politique en faveur du spectacle vivant
- Politique en faveur du patrimoine et de l'architecture

### **Politique en faveur du livre et de la lecture**

Strasbourg entend mener une politique ambitieuse autour du livre et de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre : auteur·trice·s, illustrateur·trice·s, imprimeurs, maisons d'édition, librairies, médiathèques, grands événements littéraires.

Cette attention est guidée par le rôle historique que joue le livre à Strasbourg et dans sa région. Mais outre une richesse patrimoniale exceptionnelle, cette orientation vise à valoriser le livre en tant que véhicule de la pensée. Par-là, le livre et la lecture sont bien les agents de l'émancipation, du développement de l'esprit critique, du débat contradictoire, et l'une des modalités d'accès à l'exercice réel de la citoyenneté.

Cette politique s'incarnera particulièrement dans une démarche de **candidature de Strasbourg au label de l'Unesco Capitale mondiale du livre** ; elle permettra d'associer tous les acteurs actuels de la chaîne du livre tout en mettant en avant la perspective historique strasbourgeoise. La dimension contemporaine et citoyenne sera toutefois prépondérante dans l'approche de la candidature. La mobilisation des parties prenantes s'inscrira en outre à une échelle plus vaste que Strasbourg, et notamment transfrontalière, en lien avec l'Université, la BnU, le bassin rhénan, etc. Ce label n'est pas une fin en soi, la mobilisation des partenaires autour de cette candidature permettra de fédérer tous les acteurs de la chaîne du livre du territoire et d'initier des projets durables au bénéfice des habitant·e·s.

La politique en faveur du livre s'appuiera sur la force du réseau des médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole. Une concertation large des habitant·e·s est prévue pour cerner leurs attentes en matière d'**évolution de l'offre de lecture publique** : équipements, collections, services associés, jours et horaires d'ouverture, tarifs, communication, etc. L'enquête amènera à dégager des pistes d'évolutions concrètes, auxquels les agent·e·s contribueront. Cette démarche irriguera les chantiers des années à venir.

Une nouvelle dynamique sera proposée pour le temps fort des **Bibliothèques Idéales**, visant à une participation élargie des libraires comme des médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole. Deux temps sont désormais prévus chaque année, l'un en septembre, l'autre en janvier, de sorte à élargir, en partenariat avec les médiathèques, les publics scolaires et à veiller à une plus grande équité territoriale de l'événement. Des moyens supplémentaires sont prévus pour accompagner ces évolutions.

### **Politique en faveur du cinéma, de l'image et des arts visuels**

La politique culturelle veille à soutenir les acteurs de l'écosystème strasbourgeois par une attention forte à la formation des artistes, la création contemporaine, les conditions de travail et la valorisation des artistes intervenant dans ces trois secteurs, auxquels participent également le jeu vidéo et le numérique. Elle souhaite donner de la cohérence à la politique d'éducation à l'image et au numérique et la renforcer. Enfin, elle affirme l'importance de la place de l'artiste dans l'espace urbain, l'association à la réflexion de nouveaux aménagements.

Cette politique veillera à la **redynamisation du cinéma de centre-ville**, notamment avec la redéfinition du projet du cinéma de l'Odyssée, le soutien renforcé à l'écosystème strasbourgeois cinématographique, aux temps forts festivaliers (FEFFS, Augenblick, festival de court métrage) le développement et le soutien au film documentaire, ou encore la volonté de donner de la cohérence et de la visibilité aux actions menées dans le champ de l'éducation à et par l'image aux côtés d'acteurs comme Vidéo les beaux jours et la Maison de l'image.

La Ville poursuivra et renforcera sa **politique d'aide à la production cinématographique** à travers les outils existants (Bureau d'accueil des tournages, Eurimages) en veillant tout particulièrement à soutenir les productions qui investissent dans le tissu économique local.

Du côté des arts visuels l'**accompagnement de la jeune création** sera fortement encouragée par divers biais. Le soutien à la Haute école des arts du Rhin se poursuivra (conditions de travail améliorées et augmentées avec l'installation d'une partie des équipes à la Manufacture des tabacs), une réflexion sur la rémunération des artistes plasticiens sera menée (adhésion à la charte professionnelle des bonnes pratiques) ainsi que sur la commande artistique.

En matière d'**art contemporain**, la Ville apportera également son concours à la redéfinition du projet du CEAAC, poursuivra le temps fort des Rencontres de l'Illustration en s'appuyant sur son Musée d'art moderne et contemporain ou encore l'Artothèque. Elle participera également à la redéfinition de certains temps forts comme StArt en veillant à impliquer les galeries strasbourgeoises qui enrichiront la ligne éditoriale et artistique de l'événement. Un nouvel espace d'exposition temporaire mutualisé entre les musée et accessibles aux artistes du territoire sera rapidement à l'étude. Plus largement, la Ville encouragera la création de nouveaux espaces de travail et d'expérimentation culturelle pour les artistes.

Enfin la Ville mènera une politique active en matière d'**art dans l'espace public** en activant la commande publique et en associant dès que cela est possible les artistes aux grands projets de renouvellement urbain.

### **Politique en faveur du Spectacle vivant**

Forte d'acteurs historiques et structurants pour le spectacle vivant à Strasbourg – l'Opéra national du Rhin et le ballet du Rhin, l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, le Théâtre national de Strasbourg, le Maillon - Scène européenne, POLE SUD - Centre national de développement chorégraphique, le TJP - Centre dramatique national Grand Est, le TAPS, la Laiterie, et de festivals emblématiques, Musica, Ososphère, Jazzdor notamment – la ville entend rester présente auprès de ces partenaires essentiels. Le spectacle vivant – qu'il concerne la musique classique, la musique contemporaine, les musiques actuelles, le théâtre, la danse, le cirque, les cultures urbaines, la performance – fait figure de trait d'union entre les générations, les publics et les territoires. La culture régionale y prend naturellement sa part à l'image des acteurs historiques comme le Théâtre Alsacien et la Choucrouterie.

Une mission d'information et d'évaluation sur le devenir du théâtre municipal de Strasbourg, siège et lieu de diffusion à Strasbourg de l'**Opéra national du Rhin**, sera lancé. L'objectif de cette mission est d'interroger les projets de rénovation-extension du bâtiment actuel ou de reconstruction d'un nouveau bâtiment, guidé par une réflexion sur le projet artistique et culturel de l'Opéra, et plus largement sur l'avenir de l'art opératique et des formes artistiques contemporaines de demain. Désormais établissement public administratif, l'**Orchestre philharmonique** fera l'objet d'une attention particulière

concernant son développement et sa contribution aux ambitions et à la politique culturelle de Strasbourg.

La politique culturelle menée par la Ville souhaite aussi favoriser les énergies créatrices en soutenant l'**émergence de nouveaux talents**, en structurant l'insertion professionnelle des jeunes artistes et plus largement en leur garantissant d'autres modalités de relation avec la collectivité : redéfinition de certains critères de subvention obsolètes, ménagement de temps longs de création et de représentation, compagnonnage et solidarité entre les structures les mieux dotées et les formations plus fragiles.

Une **réflexion d'ampleur sur les lieux de création** sera menée en concertation avec les acteurs culturels et associatifs, les artistes et les habitant·e·s. Plusieurs projets de lieux (notamment le Théâtre de HautePierre et le Palais des Fêtes) seront redéfinis, en visant un décloisonnement des esthétiques, une approche complémentaire entre artistes, ensembles professionnels et amateurs, ainsi que le soutien à la jeune création. Une réflexion est à l'œuvre sur l'avenir du site de La Laiterie dans son ensemble (salles de concerts et fonctions associées).

### **Politique en faveur du patrimoine et de l'architecture**

La Ville souhaite par cette politique assurer la connaissance et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel et de l'architecture dans tous les quartiers de la Ville, de sorte à favoriser l'appropriation par les habitant·e·s dans leur diversité de ce bien commun. Elle entend également assurer leur connaissance et reconnaissance à l'échelle nationale, transfrontalière et internationale.

Les **Musées de la ville de Strasbourg** seront au cœur de cette politique avec notamment l'ouverture du Centre d'étude et de conservation des musées, situé à la Coop, et qui concentrera une grande part des réserves mutualisées des musées. Il accueillera aussi l'ensemble des métiers de restauration des musées, d'entretien des collections et de régie technique. Doté d'un lieu de médiation dédié, il valorisera et donnera à découvrir ces métiers au grand public et publics scolaires. La rénovation complète du Musée zoologique et la création d'un nouveau parcours muséal, en partenariat avec l'Université et le Jardin des sciences, participera de cette même dynamique. Une réflexion sera également engagée sur une future rénovation et modernisation du Palais Rohan. L'inscription au label de l'Unesco Patrimoine culturel immatériel de la Fondation de l'œuvre Notre Dame, aux côtés de 18 autres ateliers de cathédrale d'Europe.

Au travers et avec le concours du 5<sup>ème</sup> lieu, les **activités d'animation du patrimoine et d'éducation au patrimoine** seront développées, dans le cadre des labels Unesco et Ville d'art et histoire, ainsi qu'en lien avec les associations œuvrant à la sauvegarde et la promotion du patrimoine. Un programme d'éducation à la lecture architecturale des bâtiments sera proposé sur l'ensemble du territoire. L'ensemble des acteurs du secteur seront engagés dans ce programme, notamment lors du temps fort des Journées de l'architecture.

### **MUTUALISATION, COOPÉRATION ET TRANSVERSALITÉ : LES MAÎTRES-MOTS DE LA POLITIQUE CULTURELLE POUR STRASBOURG**

Loin d'opposer grandes structures culturelles et plus modestes, acteurs historiques et talents en devenir, la ville encourage au contraire les logiques de collaborations entre tous ces partenaires, de sorte à ce que les premiers concourent à faire bénéficier les seconds de leur savoir-faire, réseau et notoriété tandis que les seconds contribuent à préparer l'avenir. Tous ont en partage d'œuvrer à la vitalité et au dynamisme créatif et culturel de Strasbourg. Dans cette idée, en termes de soutien, la Ville favorisera notamment les acteurs misant sur les dynamiques collectives ou recherchant la mutualisation de leurs moyens, y compris en termes d'espaces de travail.

Avec des acteurs de la formation initiale et supérieure artistique de premier plan dans de nombreux domaines artistiques, la ville de Strasbourg est attentive à maintenir, soutenir et accompagner cet écosystème très caractéristique, qui lie de manière circulaire et vertueuse formation, création, diffusion et rencontres avec les publics. Les passerelles entre professionnels et amateurs sont également recherchées et encouragées, dans une logique qui les associe pleinement. L'accessibilité et la mise à disposition accrues de lieux et espaces de travail pour les artistes du territoire participe aussi de cette dynamique d'écosystème.

Animée par le souci de transversalité au service des trois priorités politiques du mandat, la politique culturelle nourrit et s'alimente elle-même de croisements et enrichissements accrus avec les politiques en faveur de l'enfance et de l'éducation, des solidarités et de la santé, de l'insertion sociale, de la politique de la ville, de l'évènementiel, du tourisme et du développement économique durables, notamment.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
vu l'article L 2121-21 du CGCT  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*le cadre de la politique culturelle pour Strasbourg, ses principes, ses axes et ses partis-pris méthodologiques.*